

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 05/05/2026
Affichage : 05/05/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 53/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Pour : 27

DATE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

Contre : 0

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et vingt-et-un avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme SALGUES – Mme MOHAD – M. NAUDOT – Mme FOREST – Mme ZAGAROZA – M. KAMINSKI

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFFALIE est représentée par Mme MOUSSU

M. CHADOURNE est représenté par M. MUSEMAQUE

M. PELLET est représenté par Mme MOHAD

Mme MERY est représentée par

M. GOUASMI est représenté par

M. TINEL est représenté par

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : ADOPTION DES MODALITES ET DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES : ACTUALISATION

Rapporteur : Madame Marie PELLET-LAPORTE

Par délibération n° 97/2020 en date du 14 décembre 2020, la commune avait révisé la grille tarifaire et précisé les conditions d'utilisation des salles communales. Les quatre salles concernées étaient la salle Antoine Roux, la salle des Conférences, l'Orangerie, et la salle de l'ancienne mairie.

Depuis des travaux significatifs ont été réalisés :

- Salle Roux : modernisation du bâtiment, mise aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité...
- Salle des Conférences : installation d'une climatisation,
- Orangerie : accrochage de nouvelles tentures pour un meilleur confort acoustique.

Ces travaux permettent d'offrir un panel d'équipement attractif, un cadre agréable et sécurisé pour les festivités et événements des lunelviellois. La mise à disposition de ces salles auprès de tiers tels que particuliers, associations, entreprises... est une volonté de la commune qui a nécessité une réflexion globale tant sur le règlement que sur la grille tarifaire afin d'optimiser leur gestion, préserver les équipements, et répondre aux différents besoins.

La réévaluation des tarifs de location et le règlement sont des étapes essentielles pour garantir non seulement la qualité des services mais également répondre aux attentes des usagers. Cette grille tarifaire et ce règlement n'étant plus satisfaisants au regard des prestations proposées, la commune de Lunel-Viel propose une nouvelle tarification cohérente et un règlement mis à jour.

Pour garantir une réévaluation du tarif au plus juste, une étude préalable des tarifs pratiqués pour la location de salles dans les communes alentour a été réalisée. Les résultats (présentés en commission cadre de vie du 20 avril 2026) montrent des tarifs inférieurs à ceux pratiqués par la majorité des communes avoisinantes.

L'ajustement des tarifs est justifié par plusieurs facteurs :

- Qualité des services : des installations rénovées et modernes,
- Durabilité financière : assurer la pérennité de la gestion des salles en couvrant les coûts d'entretien et de fonctionnement,
- Optimisation de la mise à disposition.

A ce titre, la commune souhaite :

- Maintenir la gratuité de toutes les salles pour les associations lunelvielloises et extérieures dès lors que l'objet de l'événement réponde à l'intérêt général,
- Proposer un tarif préférentiel aux lunelviellois,
- Maintenir un tarif accessible à tous concernant la salle des Conférences.

Elle propose également un tarif par jour en semaine et un tarif week-end (du vendredi 16h au lundi 8h30) pour l'ensemble des bénéficiaires.

Un tarif spécifique pour l'utilisation des tribunes télescopiques de la salle Antoine Roux est mis en place. Cette location sera possible sous réserve de la nature de l'événement et de l'acceptation du bureau municipal (gratuit pour les associations de Lunel-Viel).

Lors de la location de la salle Antoine Roux et de l'Orangerie, le matériel (tables et chaises) devra être loué par le bénéficiaire (tarif inchangé). Concernant les autres salles, des tables et des chaises sont à disposition.

Le volet sécurité incendie est intégré au règlement, une fiche relative à ces consignes sera à compléter et signer par le bénéficiaire lors d'une location de salle.

L'ensemble de ces nouveaux éléments sont mis à jour dans le règlement de mise à disposition des salles communales et ont été présentés en commission cadre de vie le lundi 20 avril 2026.

Ces tarifs et conditions seront applicables à compter du lundi 4 mai 2026.

Suite à la présentation des éléments tarifaires et des nouvelles modalités du règlement en commission cadre de vie du 20 avril 2026, le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de madame Pellet-Laporte, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire des salles communales annexée,
- D'adopter le règlement de mise à disposition des salles communales mis à jour,
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

